

Europe Créative

Cadre légal	Règlement (UE) N°1295/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme "Europe créative" (2014 à 2020) https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/EuropeCreative.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	1,46 milliards euros
Objectifs	<p>« Europe créative » est le programme-cadre qui soutient les secteurs de la Culture et des médias.</p> <p>Les objectifs généraux de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder, développer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique européenne et promouvoir le patrimoine culturel de l'Europe ; ✓ Renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs européens, notamment celle du secteur audiovisuel, en vue de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive. <p>Les objectifs spécifiques d'« Europe créative » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale ; ✓ Promouvoir la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives ainsi que la mobilité transnationale des acteurs culturels et créatifs, en particulier des artistes, ainsi qu'à atteindre de nouveaux publics et des publics plus larges et améliorer l'accès aux œuvres culturelles et créatives, dans l'Union et au-delà, en accordant une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux handicapés et aux catégories sous-représentées ; ✓ Renforcer de manière durable la capacité financière des PME et des micros, petites et moyennes organisations dans les secteurs culturels et créatifs, tout en s'efforçant d'assurer une couverture géographique ainsi qu'une représentation sectorielle équilibrées ; ✓ Favoriser l'élaboration des politiques, l'innovation, la créativité, le développement des publics ainsi que la création de nouveaux modèles commerciaux et de gestion par le soutien à la coopération politique transnationale.



Actions soutenues (suites)

Deux sous-programmes, « MEDIA » et « Culture » et un volet trans-sectoriel.

Le sous-programme « MEDIA » soutient les actions suivantes :

- ✓ Le développement d'une gamme complète de mesures de formation favorisant l'acquisition et le renforcement des qualifications et des compétences des professionnels de l'audiovisuel, les initiatives de partage de connaissances et de mise en réseau, y compris l'intégration des technologies numériques ;
- ✓ La conception d'œuvres audiovisuelles européennes, notamment cinématographiques et télévisuelles telles que les fictions, les documentaires, les films pour enfants et les films d'animation, ainsi que des œuvres interactives, notamment les jeux vidéo et multimédias, dotées d'un meilleur potentiel de diffusion transfrontalière ;
- ✓ Les activités destinées à soutenir les sociétés de production audiovisuelle européennes, en particulier les sociétés indépendantes, en vue de faciliter les coproductions européennes et internationales d'œuvres audiovisuelles, y compris d'œuvres télévisuelles ;
- ✓ Les activités aidant les partenaires coproducteurs européens et internationaux à se regrouper et/ou à fournir un soutien indirect aux œuvres audiovisuelles coproduites au moyen des fonds de coproduction internationaux établis dans un pays participant au programme ;
- ✓ Faciliter l'accès aux manifestations commerciales professionnelles et aux marchés audiovisuels, ainsi que l'utilisation d'outils commerciaux en ligne, au sein et en dehors de l'Union ;
- ✓ La mise en place de systèmes de soutien à la distribution de films européens non nationaux par l'intermédiaire de la distribution cinématographique et sur les autres plateformes, ainsi qu'aux activités commerciales internationales, notamment le sous-titrage, le doublage et l'audiodescription d'œuvres audiovisuelles ;
- ✓ Faciliter la circulation des films européens dans le monde entier et celle des films internationaux dans l'Union, sur toutes les plateformes de distribution, via des projets de coopération internationale dans le secteur de l'audiovisuel
- ✓ Un réseau d'exploitants de salles européens programmant une part significative de films européens non nationaux ;
- ✓ Des initiatives visant à présenter et à promouvoir des œuvres audiovisuelles européennes éclectiques, y compris des courts métrages, tels que des festivals et autres manifestations promotionnelles ;
- ✓ Des activités destinées à promouvoir la culture cinématographique et à améliorer les connaissances et l'intérêt du public à l'égard des œuvres audiovisuelles européennes, y compris le patrimoine audiovisuel et cinématographique, notamment auprès du jeune public ;
- ✓ Des actions innovantes visant à expérimenter de nouveaux modèles et outils commerciaux dans des domaines pouvant être influencés par l'introduction et l'utilisation des technologies numériques.

<p>Actions soutenues (suite)</p>	<p>Le sous-programme Culture apporte son soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aux projets transnationaux de coopération entre des organisations des secteurs culturels et créatifs de différents pays pour la réalisation d'activités sectorielles ou trans-sectorielles ; ✓ Aux activités réalisées par des réseaux européens d'organisations des secteurs culturels et créatifs de différents pays ; ✓ Aux activités réalisées par des organisations à vocation européenne favorisant le développement de talents émergents et stimulant la mobilité transnationale d'acteurs culturels et créatifs et la circulation des œuvres, avec la possibilité d'exercer une grande influence sur les secteurs en question et de produire des effets à long terme ; ✓ A la traduction d'œuvres littéraires et à sa promotion ; ✓ Aux actions spécifiques destinées à faire mieux connaître la richesse et la diversité des cultures européennes ainsi qu'à stimuler le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, y compris les prix culturels de l'Union, l'action Capitales européennes de la culture et l'action Label du patrimoine européen. <p>Le volet trans-sectoriel : Mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturels et créatifs</p> <p>Le mécanisme de garantie a pour priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De faciliter l'accès au financement des PME et des micros, petites et moyennes organisations dans les secteurs culturels et créatifs ; ✓ D'améliorer la capacité des intermédiaires financiers participants à évaluer les risques associés aux PME et aux micros, petites et moyennes organisations et à leurs projets dans les secteurs culturels et créatifs, y compris par des mesures
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Autorités locales et régionales, Grandes entreprises, Centres de formations, Administrations d'Etats, ONG, PME et les Associations</p>
<p>Taux intervention et/ou montant</p>	<p>Variable suivant appels à propositions (jusqu'à 80 % de taux de cofinancement)</p>
<p>Appel propositions</p>	<p>Sous-programme « MEDIA » https://ec.europa.eu/culture/calls_en#_type=media Sous-programme « Culture » https://ec.europa.eu/culture/calls_en#_type=culture</p>
<p>Documentation utile</p>	<p>Guide d'information du programme « Europe créative » http://www.europecreativefrance.eu/doc/creativeeuropeleaflet.pdf Programme de travail annuel programme Europe créative https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/annual-work-programmes_fr Brochure « Europe créative – Culture » http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure_Culture_Web.pdf Brochure « Europe créative – Media » http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure_MEDIA_Web.pdf</p>

<p>Contact européen</p>	<p>Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» («EACEA») EACEA - Avenue du Bourget, 1 (BOUR 01/04A) B-1140 Bruxelles - Belgique Web : https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative_fr Sous-programme « MEDIA » https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative/media_fr Sous-programme « Culture » https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative/culture_fr Volet transsectoriel : Mécanisme de garantie https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/cross-sector_fr</p>
<p>Contacts nationaux</p>	<p>Sous-programme « Culture » Bureau Europe créative – Culture France Martha Gutierrez 132, rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris - France Tel. (33-1) 53 40 95 10 E-mail: infos@europecreativefrance.eu Web : http://www.europecreativefrance.eu/ Sous-programme « MEDIA » Bureau Europe créative – Media France Margaux Lacoste 132, rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris - France Tel. (33-1) 53 40 95 10 E-mail: infos@europecreativefrance.eu Web : http://www.europecreativefrance.eu/</p>
<p>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>	<p>Réseau en Scène : https://www.reseauenscene.fr/ Contact : Christophe Burdin c.burdin@occitanie-en-scene.fr Tel : 04 67 66 90 98</p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>10 avril 2020</p>